

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 avril 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRESENTS**

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

**ABSENT**

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
------------------------	------------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général & secrétaire-trésorier
Madame Suzanne Gohier	Adjointe - Cabinet de la mairesse
Madame Julie Duval	Adjointe - Direction générale et Greffe

**Citoyens : 20**

**Journaliste : 1**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
3.
  - 3.1 Ratification de l'ordre du jour
  - 3.2 Adoption – Procès-verbal de l'assemblée publique du 10 mars 2015
4. **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Mouvements de main-d'œuvre – Avril 2015
  - 4.2 Mandat - Comité consultatif sur l'environnement (CCE)
5. **GREFFE**
  - 5.1 Dépôt- Rapport et résultat – procédure d'enregistrement référendaire - « Règlement 691 décrétant l'exécution de travaux de réfection du réseau routier local autorisant une dépense et un emprunt de 2,5 M\$ à ces fins »
6. **TRESORERIE**

Affaires courantes

  - 6.1 Ratification du journal des décaissements – Mars 2015
  - 6.2 Virements budgétaires – Mars 2015
  - 6.3 Dépôt – États des activités financières – Période se terminant le 31 mars 2015
  - 6.4 Dépôt – États financiers – Année 2014

Budget

  - 6.5 Autorisation – Modification de l'entente avec le Marché public des Laurentides
  - 6.6 Autorisation – Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE) – Cotisation 2015-2016
  - 6.7 Autorisation – Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPH) – Cotisation 2015-2016
7. **TRAVAUX PUBLICS**
  - 7.1 Autorisation – Vente du camion Ford 550 (4x4), 1999
  - 7.2 Adjudication contrat – Achat camion 4x4, 2015

- 7.3 Adjudication contrat – Construction d'une nouvelle section du trottoir de la route 117
- 7.4 Adjudication contrat – Travaux de réparation de pavage – Resurfaçage – Ajustement de regards – Pavage de sections de rues pleine largeur – Construction de dalots asphaltés
- 7.5 Autorisation - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 7.6 Autorisation – Mandat - Services professionnels - Mise à jour du plan d'intervention (TECQ) 2014-2018
- 7.7 Rejet - Soumission du premier appel d'offres pour le camion (4x4), V6 avec boîte de 8 pieds
- 7.8 Adoption - Règlement d'emprunt numéro 692 relatif au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux décrétant une dépense et un emprunt de 2,5 M\$ repartit au secteur
- 7.9 Autorisation – Appel d'offres - Services professionnels Génie civil – Travaux chemins 2015-2016-2017

## **8. URBANISME**

- 8.1 Dépôt – Procès-verbal – Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 mars 2015
- 8.2 Demande rénovation : 1 417, route 117
- 8.3 Dérogation mineure : Lot 2 990 664, chemin de la Rivière
- 8.4 Dérogation mineure : 1 652, mtée du 2<sup>e</sup>-Rang
- 8.5 Demande d'enseigne : 1 650, route 117
- 8.6 Demande d'enseigne : 2 330, route 117
- 8.7 Demande de construction : lot 4 681 584, rue de la Volière
- 8.8 Adoption – Règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation éco-forestière dans le cadre d'un projet intégré
- 8.9 Adoption – Deuxième projet de règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications
- 8.10 Adoption – Deuxième projet de règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications
- 8.11 Adoption – Règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin de modifier certaines dispositions
- 8.12 Adoption – Règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications
- 8.13 Autorisation – Mandat - Programme service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP)
- 8.14 Autorisation – Mandat - APUR – Programme particulier d'urbanisme (PPU)
- 8.15 Mandat – Prévost, Fortin, D'aoust, Avocats – Dossier 1 800, rue de Lilas – Abrogation de la résolution 15-03-084
- 8.16 Mandat – Prévost, Fortin, D'aoust, Avocats – Dossier 1 159, rue Duquette – Abrogation de la résolution 15-03-085
- 8.17 Mandat – Prévost, Fortin, D'aoust, Avocats – Dossier 1 284, rue René-Davidson – Abrogation de la résolution 15-03-086
- 8.18 Mandat – Prévost, Fortin, D'aoust, Avocats – Dossier 2 422-2 424, rue St-Michel – Abrogation de la résolution 15-03-087(1)
- 8.19 Mandat – Prévost, Fortin, D'aoust, Avocats – Dossier 1 005, rue Tour-du-Lac – Abrogation de la résolution 15-03-087(2)

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

- 9.1 Autorisation - Activité de marche et course organisée par la clinique St-Pierre
- 9.2 Autorisation – Utilisation de la place publique - Prestation du groupe de tambours japonais Arashi Daiko
- 9.3 Appui – Fête des voisins
- 9.4 Autorisation – Événement cycliste sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec

- 9.5 Autorisation – Événement Cyclo 200 organisé par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays d'en Haut
- 9.6 Autorisation – Installation d'une borne d'information touristique interactive
- 9.7 Autorisation – Projet « Je pARTicipe »
- 9.8 Autorisation – Installation temporaire d'œuvres extérieures - Programme éducatif – Centre d'exposition de Val-David
- 9.9 Autorisation – Participation 28<sup>e</sup> Colloque les Arts et la Ville – M. Denis Charlebois

## **10. DIVERS**

### **Affaires nouvelles**

Point d'information des conseillers / Période de questions des citoyens

### **Levée de la séance**

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

## **POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON**

### **Le couvent (la suite)**

La salle communautaire était remplie à pleine capacité le 9 avril, alors que près de 150 personnes ont répondu à l'invitation faite aux citoyens par le Conseil municipal leur donnant la parole quant à leur vision sur l'avenir du couvent.

Mais, beaucoup d'eau avait coulé sous les ponts depuis l'invitation. En effet, nous avons appris fin mars que les religieuses avaient reçu et accepté une offre d'achat de l'école Imagine. Le Conseil a donc jugé pertinent d'adapter la soirée à cette nouvelle situation et d'offrir aux promoteurs une tribune pour présenter leur projet et, pourquoi pas, susciter des partenariats possibles avec d'autres groupes ou organismes. D'inspiration pédagogique Waldorf-Steiner, cette école privée est bien implantée à Val-David. Elle attire des familles d'un peu partout aussi bien sur notre territoire qu'à l'extérieur de celui-ci. C'est une école ouverte sur la communauté qui privilégie les arts comme moyen d'expression.

Nous avons entendu de nombreux groupes prêts à cohabiter et à collaborer avec l'école. Les promoteurs auront un beau problème à choisir entre ce qui est viable et compatible, permanent ou temporaire. La Municipalité n'est d'aucune façon partie prenante de la transaction financière qu'ils pourraient conclure avec les Sœurs. Ceux qui, ce soir-là, ont mis en doute leur capacité à acheter ne sont pas en mesure d'en juger. Le Conseil n'a non plus aucun agenda caché et nos discussions n'ont été que dans le sens d'un appui moral pouvant favoriser leur intégration dans la communauté.

Pour ma part, j'ai vu avec bonheur dans cette salle le Val-David de demain. De nouvelles figures, de beaux jeunes parents qui ressemblent à ce que nous recherchons pour garder son âme à notre village, et des têtes grises prêtes à collaborer pour un intergénérationnel harmonieux.

Bien sûr, certains auraient préféré que la Municipalité se porte acquéreur du couvent, d'autres ne veulent surtout pas qu'elle y dépense un cent! C'est ainsi que s'exprime la démocratie et que le Conseil prend les décisions qui lui semblent les plus judicieuses.

À défaut d'en être propriétaire, nous avons donc choisi de protéger le couvent en nous prévalant de la Loi sur le patrimoine. Le Conseil local du patrimoine rendra bientôt ses recommandations à partir des suggestions reçues et le règlement sera adopté en conséquence. Cette démarche nous permet de préserver ce lieu riche d'un passé que nous voulons protéger sans grever l'avenir pour ceux qui s'en porteront acquéreur. Pour l'heure, nous avons confiance que l'école Imagine respectera les règles qui leur seront imposées. D'ailleurs, nous y veillerons. Mais tout autre propriétaire éventuel sera soumis aux mêmes contraintes.

D'aucuns me reproche d'avoir eu des discussions privées avec divers promoteurs potentiels sans en rendre compte publiquement. Je ne crois pas à avoir à me justifier à ce propos. Mais n'est-il pas normal que les multiples entrevues que j'accorde chaque semaine demeurent confidentielles, tant et aussi longtemps qu'elles ne débouchent pas sur quelque chose de concret? Quelles rumeurs improductives cela engendrerait s'il fallait que chaque embryon de projet soit exposé sur la place publique! Un bébé naît quand il est prêt!

15-04-126

**RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE**

15-04-127

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 10 MARS 2015**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015, tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

***MME LA CONSEILLÈRE GHISLAINE BOISCLAIR DEMANDE QUE LE POINT « MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE » SOIT SCINDÉ ET QU'IL FASSE L'OBJET DE QUATRE (4) VOTES DISTINCTS.***

15-04-128

**MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – AVRIL 2015**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'embauche de Mme Élane Paradis, animatrice de camp de jour :

**Embauche**

Nom	Titre du poste	Statut	Rémunération	Date Début/Période/Horaire
Élane Paradis	Animatrice de camp de jour	Surnuméraire d'activité	Selon échelon 1 de la convention collective en vigueur	7 avril au 21 juin 2015 : 80 heures pour la préparation du camp du jour; 22 juin au 14 août 2015 : 40 heures par semaine pour la coordination du camp; 15 août au 21 août 2015 : si nécessaire, pour clôturer les activités du camp.

**ADOPTÉE**

15-04-129

**MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE – AVRIL 2015**

*Mme la conseillère Ghislaine Boisclair demande à ce que sa dissidence soit consignée au procès-verbal. Elle indique ne pas posséder suffisamment d'information pour prendre une décision éclairée.*

Il est proposé par Kathy Poulin

Nom	Titre du poste	Statut	Rémunération	Date début/Période/Horaire
Carl Demontigny	Archiviste	Contractuel	200 \$ /jour	1 <sup>er</sup> , 4, 11, 22, 25 mai 2015 1 <sup>er</sup> , 12,15 juin 2015

et voté : 3 pour et 3 contre

**NON ADOPTÉE**

15-04-130

**DEPOT – FIN ADMINISTRATIVE D'EMPLOI – MME HAFIDA DAUDI**

Le Conseil est informé de la fin administrative d'emploi de Mme Hafida Daoudi, Secrétaire-trésorière adjointe et Greffière, selon l'entente intervenue le 12 janvier 2015 à l'issue de la conciliation tenue à la Commission des relations de travail.

*Mme la conseillère Ghislaine Boisclair demande à ce que sa dissidence soit consignée au procès-verbal. Elle indique ne pas posséder suffisamment d'information dans ce dossier.*

15-04-131

**DEPOT – TERMINAISON D'EMPLOI – M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON**

Nom	Poste	Statut	Date
M. Jean-François Gagnon	Pompier volontaire	Lettre de démission	14 avril 2015

15-04-132

**MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT (CCE)**

**ATTENDU** que la Municipalité du Village de Val-David s'est dotée d'une politique environnementale;

**ATTENDU** l'existence du Comité consultatif sur l'environnement;

**ATTENDU** la mission définie par la politique environnementale.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Comité consultatif sur l'environnement donne avis au Conseil municipal :

1. sur l'intégration des préoccupations environnementales du projet à être déposé par les promoteurs du domaine La Sapinière;
2. sur le projet de renouvellement du plan de gestion des matières résiduelles;
3. sur les actions de sensibilisation sur la gestion des matières de compostage lors de l'événement Songes d'été.

**ADOPTÉE**

15-04-133

**DÉPÔT – RAPPORT ET RÉSULTAT – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÉFÉRENDIAIRE – « RÈGLEMENT 691 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 \$ À CES FINS »**

**ATTENDU** l'avis de motion donné le 10 février 2015;

**ATTENDU** l'adoption du règlement le 10 mars 2015;



**ATTENDU** que cet affichage est en conformité avec l'article 176.1 du Code municipal.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**accepter le dépôt du rapport financier 2014 et du rapport du vérificateur externe tels que présentés par Mme la mairesse Nicole Davidson.

**ADOPTÉE**

15-04-138

**AUTORISATION – MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC MARCHÉ PUBLIC DES LAURENTIDES**

**ATTENDU** le protocole d'entente avec Marché public des Laurentides récemment renouvelé pour l'année 2015 seulement;

**ATTENDU** que Marché public des Laurentides a récemment modifié son année financière pour l'établir du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre;

**ATTENDU** que l'entente actuelle prévoit un premier versement au 31 mai 2015 (7 000 \$) et un deuxième versement sur réception du rapport d'activités (5 000 \$) et confirmation écrite de la tenue du Marché de Noël et des marchés d'hiver pour l'année suivante;

**ATTENDU** que Marché public des Laurentides demande que le montant intégral pour l'année 2015 (12 000 \$) lui soit versé au 31 mai 2015;

**ATTENDU** que Marché public des Laurentides a déposé ses états financiers pour l'année 2014, tel que prévu à l'entente.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**autoriser le directeur de la Trésorerie à verser à Marché public des Laurentides le montant intégral de 12 000 \$, au 31 mai 2015.

**D'**aviser Marché public des Laurentides que le défaut de tenir un Marché de Noël en 2015 aura pour effet d'obliger Marché public des Laurentides à rembourser la somme de 5 000 \$ à la Municipalité avant le 31 décembre 2015.

**ADOPTÉE**

15-04-139

**AUTORISATION – CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES (CRE) – COTISATION 2015-2016**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 120 \$ (taxes non applicables) à Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE des Laurentides), représentant la cotisation annuelle de la Municipalité à cet organisme pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-020 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

**ADOPTÉE**

15-04-140

**AUTORISATION – ASSOCIATION REGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPEES DES LAURENTIDES (ARLPH) – COTISATION 2015-2016**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 100 \$ (taxes non applicables), représentant la cotisation annuelle de la Municipalité à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPH) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

LE certificat de disponibilité de fonds numéro 2015-019 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

**ADOPTÉE**

15-04-141

**AUTORISATION – VENTE DU CAMION FORD 550 (4x4), 1999**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation (2015-002) pour la vente d'un camion 4x4;

**ATTENDU** l'ouverture de trois soumissions en date du 13 mars 2015;

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS (TAXES INCLUSES)</b>
Yves Raymond <b>Auto Plaza</b>	11 497,50 \$
Simon Robichaud <b>Station-Service Lajeunesse et Robichaud Inc.</b>	10 500,00 \$
Patrice Dubé <b>9227-1782 Québec Inc.</b>	<b>22 075,20 \$</b>

**ATTENDU** que le montant de la vente servira à l'achat du futur camion 4x4, 2015.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission de 9227-1782 Québec Inc. au montant de 22 075,20 \$ pour la vente d'un camion Ford 550 (4x4) 1999 avec équipement de déneigement et boîte quatre saisons.

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat de vente, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

15-04-142

**ADJUDICATION CONTRAT – ACHAT CAMION 4X4, 2015**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation (2015-006) pour l'achat d'un camion 4x4;

**ATTENDU** l'ouverture d'une seule soumission en date du 9 avril 2015, soit :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT TOTAL (TAXES INCLUSES)</b>
Toyota Ste-Agathe	<b>33 308,26 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adjuger le contrat d'achat d'un camion (4x4), 2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toyota Ste-Agathe pour un montant total de 33 308,26 \$ (taxes incluses).

**QUE** la différence entre le coût d'achat de ce véhicule et le montant de la vente de l'ancien camion Ford 550 (4x4), 1999, sera puisée à même le fonds de roulement. Que ce remboursement soit fait sur une période de 5 ans.

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

15-04-143

**ADJUDICATION CONTRAT – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SECTION DU TROTTOIR DE LA ROUTE 117**

**ATTENDU** la réception de deux (2) soumissions, en date du 7 avril 2015.

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS (TAXES INCLUSES)</b>
Construction Raynald Tisseur Inc.	<b>75 194,80 \$</b>
Gelco Construction Inc.	98 731,33 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Raynald Tisseur Inc., pour la construction d'une nouvelle section du trottoir de la route 117, le tout conformément à la soumission reçue en date du 7 avril 2015, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du directeur général datée du 7 avril 2015, pour une somme totale de 75 194,80 \$ (taxes incluses).

**QUE** cette somme soit puisée à même le fonds de roulement. Que ce remboursement soit fait sur une période de 5 ans.

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

15-04-144

**ADJUDICATION CONTRAT – TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE – RESURFAÇAGE – AJUSTEMENT DE REGARDS – PAVAGE DE SECTIONS DE RUES PLEINE LARGEUR – CONSTRUCTION DE DALOTS ASPHALTÉS**

**ATTENDU** la réception de trois (3) soumissions en date du 9 avril 2015 à la suite d'un appel d'offres public (2015-004) sur le site SEAO à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANTS (TAXES INCLUSES)</b>
Pavage Jérôme Inc.	161 830,20 \$
Asphalte Bélanger Inc.	<b>127 742,97 \$</b>
Entreprise Lake Inc.	154 235,23 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adjuger le contrat de pavage 2015 relativement aux travaux de réparations de pavage, resurfaçage, ajustement de regards, pavage de section de rues pleine largeur et construction de dalots asphaltés au plus bas soumissionnaire conforme, soit Asphalte Bélanger Inc., aux prix unitaires indiqués au document d'appel d'offres, pour une somme totale de 127 742,97 \$, taxes incluses, et ce, selon la recommandation de M. Yves Frenette, directeur du service des Travaux publics, en date du 9 avril 2015.

D'autoriser le directeur du service des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**QUE** cette dépense soit imputée aux postes budgétaires suivants :

- 02-320-00-625 Pavage voirie
- 02-413-00-625 Pavage aqueduc
- 02-415-00-625 Pavage égout

**ADOPTÉE**

15-04-145

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

**ATTENDU** que la Municipalité du Village de Val-David a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU** que la Municipalité du Village de Val-David doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre reçue du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU** que la Municipalité recevra une somme de 1 469 281 \$ en fonction de cette redistribution.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 644 980 \$ pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux.

**ADOPTÉE**

15-04-146

**AUTORISATION – MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION (TECQ) 2014-2018**

**ATTENDU** l'offre de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention conformément aux exigences du MAMOT;

**ATTENDU** que la mise à jour du plan d'intervention permettra à la Municipalité de mettre en priorité les travaux d'infrastructures à réaliser au cours des prochaines années;

**ATTENDU** que le plan d'intervention actualisé servira également de base à l'établissement de notre programmation pour le TECQ 2014-2018 dans le cadre des priorités 3 pour le remplacement des conduites d'aqueduc.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'adjuger** le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit LDA services conseils, pour une somme de 24 720,00 \$, taxes incluses, et ce, selon la recommandation de M. Yves Frenette, directeur des Travaux publics, en date du 26 mars 2015.

**D'autoriser** le directeur des Travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Val-David, le contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

15-04-147

**REJET – SOUMISSION DU PREMIER APPEL D'OFFRES POUR LE CAMION (4X4), V6 AVEC BOITE DE 8 PIEDS**

**ATTENDU** qu'un appel d'offres (2015-001) sur invitation a été envoyé à quatre (4) soumissionnaires;

**ATTENDU** qu'un seul a soumissionné et que le délai de livraison est beaucoup trop long.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE rejeter** la soumission du premier appel d'offres pour le camion (4X4), V6 avec boîte de 8 pieds et d'autoriser rétroactivement au 14 avril 2015, le directeur des Travaux publics à retourner en soumission sur invitation selon le nouveau devis.

**ADOPTÉE**

15-04-148

**ADOPTION – REGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 692 RELATIF AU REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX DÉCRETANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2,5 M\$ REPARTI AU SECTEUR**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire, pour les fins du présent règlement, d'emprunter la somme de 2,5 M\$;

**ATTENDU** la subvention au montant de 1 080 000 \$ (PIQM);

**ATTENDU** qu'un avis de motion (15-02-043) de la présentation du règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair lors de la séance ordinaire du 10 février 2015.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'adopter** le règlement d'emprunt numéro 692 relatif au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux décrétant une dépense et un emprunt de 2,5 M\$ repartit au secteur.

**D'autoriser** le directeur de la Trésorerie à acquitter les dépenses relatives aux travaux prévus à ce règlement à même le montant emprunté de 2,5 M\$ sur une période de vingt (20) ans.

**ADOPTÉE**

15-04-149

**AUTORISATION – APPEL D’OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – GÉNIE CIVIL – TRAVAUX CHEMINS 2015-2016-2017**

**ATTENDU** qu’en vertu des articles 934 et suivant du Code municipal du Québec, il y a lieu de procéder à un appel d’offres public afin de requérir les services professionnels en génie civil pour l’exécution des travaux des chemins pour 2015-2016-2017.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Alain Tousignant  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

**QUE** le directeur des Travaux publics soit et est autorisé à procéder à un appel d’offres public afin de requérir les services professionnels en génie civil pour l’exécution des travaux des chemins pour 2015-2016-2017.

**DE** mandater également le directeur des Travaux publics pour former un comité de sélection pour l’étude par pondération des soumissions reçues.

**D’autoriser** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

15-04-150

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME (CCU) DU 16 MARS 2015**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 16 mars 2015.

15-04-151

**DEMANDE DE RÉNOVATION : 1417, ROUTE 117**

Demande déposée par monsieur Benoit Gravel concernant le projet de rénovation au 1417, route 117.

**ATTENDU** que la façade principale du bâtiment est marquée par une importante fenestration de manière à maximiser l’éclairage naturel à l’intérieur des bâtiments et à souligner la fonction commerciale du bâtiment;

**ATTENDU** que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme (U15-03-21).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l’unanimité des conseillers présents

**D’accorder** la demande de rénovation numéro 2015-00013 au 1417, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 11 mars 2014. Cependant, le Conseil municipal encourage fortement le propriétaire à présenter un plan d’ensemble des transformations de la façade principale du bâtiment.

**ADOPTÉE**

15-04-152

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT 2 990 664, CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

Madame la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à faire connaître au conseil.

**Dossier 2015-00014**

Déposée par madame Martine Côté et monsieur Éric Cypihot en date du 9 mars 2015 relativement au projet de construction sur le lot 2 990 664 afin de permettre que la façade de l'abri d'auto adossé au bâtiment principal dépasse de 0,47 mètre de plus que la limite permise le plan de façade principal du bâtiment alors que le règlement prescrit que la façade de l'abri d'auto n'excède pas un (1) mètre.

**ATTENDU** que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

**ATTENDU** la publication d'un avis public le 18 mars 2015 dans le journal L'information du Nord;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-03-22).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la dérogation mineure numéro 2015-00014 sur le lot 2 990 664, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 14972, en date du 6 mars 2015.

**ADOPTÉE**

15-04-153

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 1 652, MONTÉE DU 2<sup>E</sup> RANG**

Madame la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à faire connaître au conseil.

**Dossier 2015-00012**

Demande déposée par monsieur Claude Bouthiller en date du 6 mars 2015 relativement au 1 652, montée du 2<sup>e</sup>-Rang afin de permettre l'implantation d'un balcon à une distance de 0,13 mètre de la limite de terrain alors que le règlement prescrit une distance de deux (2) mètres de la limite de terrain.

**ATTENDU** que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU** que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

**ATTENDU** la publication d'un avis public le 18 mars 2015 dans le journal L'information du Nord;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-03-23).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accorder la dérogation mineure numéro 2015-00012 au 1 652, montée du 2<sup>e</sup>-Rang, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 4553, en date du 5 novembre 2014.

**ADOPTÉE**

15-04-154

**DEMANDE D'ENSEIGNE : 1 650, ROUTE 117**

Demande déposée par monsieur Michel Grand' Maison concernant le projet de modification de l'enseigne au 1 650, route 117.

**ATTENDU** que la modification prévue fait partie intégrante des composantes de l'enseigne en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui s'harmonisent;

**ATTENDU** que le projet de modification de l'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (15-03-24).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le projet de modification de l'enseigne sur le poteau numéro 2015-00016 au 1 650, route 117, tel que démontré sur le plan reçu le 16 février 2015, à la condition d'avoir un système d'éclairage par réflexion en forme de col de cygne tel que prévu au plan original en date du 16 février 2015.

**ADOPTÉE**

15-04-155

**DEMANDE D'ENSEIGNE : 2 330, ROUTE 117**

Demande déposée par monsieur Jacques Lauzon concernant le projet de modification de l'enseigne au 2 330, route 117.

**ATTENDU** que la modification prévue fait partie intégrante des composantes de l'enseigne en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui s'harmonisent;

**ATTENDU** que le projet de modification de l'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (U15-03-25).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le projet de modification de l'enseigne sur poteau numéro 2015-00015 au 2 330, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 10 mars 2015.

**ADOPTÉE**

15-04-156

**DEMANDE DE CONSTRUCTION : LOT 4 681 584, RUE DE LA VOLIÈRE**

Demande déposée par monsieur de monsieur Thierry Bergeron concernant les travaux de construction sur le lot 4 681 584, rue de la Volière.

**ATTENDU** que l'architecture du bâtiment et l'intervention projetée doivent être adaptée à la topographie du terrain;

**ATTENDU** que l'implantation de la construction sur le site doit être planifiée de manière à minimiser son impact à partir du bassin visuel et du corridor touristique;

**ATTENDU** que la volumétrie du bâtiment tient compte des percées visuelles vers les sommets de montagne;

**ATTENDU** que la hauteur du bâtiment s'adapte à la cime des arbres à maturité situés à la même élévation;

**ATTENDU** que la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le projet de construction sur le lot 4 681 584, rue de la Volière, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 12 et 16 février 2015.

**ADOPTÉE**

15-04-157

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 600-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 600 AFIN DE MODIFIER LA DENSITÉ À L'INTÉRIEUR D'UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION ÉCO-FORESTIÈRE DANS LE CADRE D'UN PROJET INTÉGRÉ**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** la transmission de l'adoption du projet de règlement (15-03-114) à la MRC des Laurentides après le 10 mars 2015;

**ATTENDU** la publication de l'avis public d'une assemblée publique de consultation dans le journal L'information du Nord du 25 mars 2015;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée publique de consultation le mardi 14 avril 2015 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 2 490, rue de l'Église à Val-David;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 600-4 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin de modifier la densité à l'intérieur d'une partie de l'aire d'affectation éco-forestière dans le cadre d'un projet intégré.

**ADOPTÉE**

15-04-158

**ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** la transmission de l'adoption du premier projet de règlement (15-03-115) à la MRC des Laurentides après le 10 mars 2015;

**ATTENDU** que le premier projet de règlement a été soumis au processus d'approbation référendaire;

**ATTENDU** la publication de l'avis public d'une assemblée publique de consultation dans le journal L'information du Nord le 25 mars 2015;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée publique de consultation le mardi 14 avril 2015 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 2 490, rue de l'Église à Val-David;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'adopter** le deuxième projet de règlement numéro 601-21 modifiant le règlement de zonage numéro 601 afin d'apporter certaines modifications.

**ADOPTÉE**

15-04-159

**ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 602-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** la transmission de l'adoption du premier projet de règlement (15-03-116) à la MRC des Laurentides après le 10 mars 2015;

**ATTENDU** que le premier projet de règlement a été soumis au processus d'approbation référendaire;

**ATTENDU** la publication de l'avis public d'une assemblée publique de consultation dans le journal L'information du Nord le 25 mars 2015;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée publique de consultation le mardi 14 avril 2015 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 2 490, rue de l'Église à Val-David;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le deuxième projet de règlement numéro 602-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 602 afin d'apporter certaines modifications.

**ADOPTÉE**

15-04-160

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 603-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** la transmission de l'adoption du projet de règlement (15-03-117) à la MRC des Laurentides après le 10 mars 2015;

**ATTENDU** la publication de l'avis public d'une assemblée publique de consultation dans le journal L'information du Nord le 25 mars 2015;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée publique de consultation le mardi 14 avril 2015 à 19 h 00 à la salle communautaire située au 2 490, rue de l'Église à Val-David;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le règlement numéro 603-3 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin de modifier certaines dispositions.

**ADOPTÉE**

15-04-161

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 604-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 10 mars 2015;

**ATTENDU** la transmission de l'adoption du projet de règlement (15-03-118) à la MRC des Laurentides après le 10 mars 2015;

**ATTENDU** la publication de l'avis public d'une assemblée publique de consultation dans le journal L'information du Nord le 25 mars 2015;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée publique de consultation le mardi 14 avril 2015 à 19 h 00 à la salle communautaire située au 2 490, rue de l'Église à Val-David;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le règlement numéro 604-9 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'apporter certaines modifications.

**ADOPTÉE**

15-04-162

**AUTORISATION – MANDAT - PROGRAMME SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)**

**ATTENDU** les plans exigés en vertu des règlements d'urbanisme pour faciliter la présentation des demandes à caractère discrétionnaire;

**ATTENDU** la volonté du Conseil municipal de sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques architecturales;

**ATTENDU** les objectifs de cette sensibilisation qui sont d'assurer l'intégration et l'implantation de l'affichage, de s'assurer que les nouveaux bâtiments, les agrandissements, les transformations extérieures contribuent à améliorer la qualité architecturale du noyau villageois, de s'assurer de l'intégration et de l'implantation des nouvelles constructions en secteur montagneux.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** confier à l'entreprise en économie sociale SARP un mandat d'élaboration et de réalisation de fiches attrayantes et accessibles concernant les bonnes pratiques architecturales pour les thèmes suivants :

- Les enseignes
- Les vitrines et façades commerciales
- L'intégration d'un bâtiment dans un milieu ancien
- L'intégration d'une résidence en milieu montagneux

**D'**accepter l'offre de services reçue du Service d'aide-conseil en rénovation patrimonial (SARP) au montant de 3 220 \$ pour recherche, préparation, montage graphique et corrections, plus service de photographie optionnel au montant de 1 645 \$ pour un montant total de 4 865 \$ (taxes non applicables).

**D'**autoriser le directeur de l'Urbanisme à signer tout document nécessaire à l'attribution de ce mandat.

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-021 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

**ADOPTÉE**

15-04-163

**AUTORISATION – MANDAT – APUR – PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU)**

**ATTENDU** que les dispositions de l'article 85 de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient que le Conseil municipal peut adopter un programme particulier d'urbanisme (PPU) permettant une planification plus détaillée d'un secteur donné;

**ATTENDU** la volonté du Conseil municipal de confirmer la vocation particulière du noyau villageois par une planification stratégique de ce secteur;

**ATTENDU** la volonté d'améliorer la qualité de vie de la population notamment par un apport d'équipements et d'infrastructures publics;

**ATTENDU** l'importance de valider la concordance entre la volonté des citoyens et les actions municipales pour une vision commune du noyau villageois;

**ATTENDU** l'offre de service de la firme APUR Urbanistes-conseil pour l'élaboration d'un Plan particulier d'urbanisme pour le noyau villageois de Val-David.

**ENCONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** mandater la firme APUR Urbanistes-conseil pour élaborer un Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le noyau villageois de Val-David selon l'offre de services reçue le 9 avril 2015 au montant maximum de 20 000 \$ (plus taxes applicables).

**D'**autoriser le directeur de l'Urbanisme à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-022 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

**ADOPTÉE**

15-04-164

**MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1 800, RUE DES LILAS – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 15-03-084**

**ATTENDU** le constat d'infraction pour travaux non-conformes dans le dossier du 1 800, rue des Lilas;

**ATTENDU** qu'une résolution a été adoptée le 10 mars 2015 concernant ce dossier, mais qu'elle s'avère incomplète;

**ATTENDU** la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**abroger la résolution 15-03-084.

**DE** mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des procédures à la Cour supérieure, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à des travaux non conformes, en contravention avec la réglementation municipale.

**ADOPTÉE**

15-04-165

**MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1 159, RUE DUQUETTE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 15-03-085**

**ATTENDU** les travaux non-conformes dans le dossier du 1 159, rue Duquette;

**ATTENDU** qu'une résolution a été adoptée le 10 mars 2015 concernant ce dossier, mais qu'elle s'avère incomplète;

**ATTENDU** la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**abroger la résolution 15-03-085.

**DE** mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des procédures à la Cour supérieure, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à des travaux non conformes, et ce, en contravention avec la réglementation municipale.

**ADOPTÉE**

15-04-166

**MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1 284, RUE RENÉ-DAVIDSON – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 15-03-086**

**ATTENDU** le constat d'infraction pour nuisances et bâtiment dangereux dans le dossier du 1 284, rue René-Davidson;

**ATTENDU** qu'une résolution a été adoptée le 10 mars 2015 concernant ce dossier, mais qu'elle s'avère incomplète;

**ATTENDU** la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'abroger la résolution 15-03-086.

**DE** mandater de la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des procédures à la Cour supérieure, relativement à une requête en démolition en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE**

15-04-167

**MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 2 422 - 2 424, RUE ST-MICHEL – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 15-03-087(1)**

**ATTENDU** le constat d'infraction pour stationnement prohibé dans le dossier du 2 422 - 2 424, rue St-Michel;

**ATTENDU** qu'une résolution a été adoptée le 10 mars 2015 concernant ce dossier, mais qu'elle s'avère incomplète;

**ATTENDU** la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'abroger la résolution 15-03-087(1).

**DE** mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des procédures à la Cour supérieure, relativement à du stationnement prohibé, en contravention avec la réglementation municipale quant au stationnement d'un véhicule sur un immeuble situé sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE**

15-04-168

**MANDAT – PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS – DOSSIER 1 005, RUE TOUR-DU-LAC – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 15-03-087(2)**

**ATTENDU** le constat d'infraction pour travaux prohibés dans la rive dans le dossier du 1 005, rue Tour-du-Lac;

**ATTENDU** qu'une résolution a été adoptée le 10 mars 2015 concernant ce dossier, mais qu'elle s'avère incomplète;

**ATTENDU** la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D' la résolution 15-03-087(2).**

**DE** mandater la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer des procédures judiciaires à la Cour supérieure visant la remise en état de la rive.

**ADOPTÉE**

15-04-169

**AUTORISATION – ACTIVITÉ DE MARCHÉ ET COURSE ORGANISÉE PAR LA CLINIQUE ST-PIERRE**

**ATTENDU** que le personnel de la clinique St-Pierre chiropratique organise, dans le cadre de la Journée mondiale de la santé, une marche de 3 km et une course de 5 km dans le Village de Val-David, selon un itinéraire fourni à l'avance;

**ATTENDU** que l'événement a eu lieu mardi 7 avril à 18 h 30.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'entériner** l'autorisation de l'activité de marche et course organisée par la clinique St-Pierre.

**ADOPTÉE**

15-04-170

**AUTORISATION – UTILISATION DE LA PLACE PUBLIQUE – PRESTATION DU GROUPE DE TAMBOURS JAPONAIS ARASHI DAIKO**

**ATTENDU** que le spectacle gratuit en plein air se déroulera au parc Léonidas-Dufresne, le samedi 25 juillet 2015, dans le cadre de l'événement 1001 Pots;

**ATTENDU** qu'en cas de pluie, les organisateurs pourront utiliser la salle communautaire pour la tenue du spectacle contre paiement des frais d'entretien de 65 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'autoriser** l'utilisation de la place publique, soit le parc Léonidas-Dufresne, pour la prestation du groupe de tambours japonais Arashi Daiko.

**ADOPTÉE**

15-04-171

**APPUI – FÊTE DES VOISINS**

**ATTENDU** que la Fête des voisins se tiendra le samedi 6 juin 2015;

**ATTENDU** que la Municipalité est membre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé;

**ATTENDU** que la Fête des voisins, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, a pour principal objectif de rapprocher les personnes vivant à proximité les unes des autres;

**ATTENDU** que la Fête des voisins s'inscrit dans le plan d'action du comité Val-David en santé;

**ATTENDU** que le rôle des Municipalités est de promouvoir l'événement de façon à donner le goût aux gens d'organiser une fête eux-mêmes avec leurs voisins immédiats.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer cette activité et d'inciter les citoyens à y participer. Du matériel promotionnel est disponible auprès du service Loisirs et culture.

**ADOPTÉE**

15-04-172

**AUTORISATION – ÉVÈNEMENT CYCLISTE SANCTIONNÉ PAR LA FÉDÉRATION DES SPORTS CYCLISTES DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que l'événement se tiendra le dimanche 14 juin 2015;

**ATTENDU** que le départ est prévu à l'école St-Jean-Baptiste;

**ATTENDU** que le trajet emprunte le 1<sup>er</sup> rang Doncaster, la rue des Hauteurs à Val-David et le chemin 3<sup>e</sup> rang à Ste-Lucie-des-Laurentides;

**ATTENDU** que la fin de la course se situe au coin de la rue René et du 1<sup>er</sup> rang Doncaster;

**ATTENDU** que l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

**ATTENDU** que l'organisation devra soumettre une police d'assurance responsabilité civile à laquelle figure la Municipalité de Val-David comme assurée additionnelle;

**ATTENDU** que l'organisation devra fournir tout l'encadrement nécessaire à la sécurité des coureurs;

**ATTENDU** que l'organisation devra prévoir la signalisation directionnelle et informative de l'événement;

**ATTENDU** que l'organisation devra s'assurer d'avoir un service de premiers soins sur place;

**ATTENDU** que l'organisation devra assumer les frais inhérents à l'utilisation des locaux de l'école.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la tenue de l'événement cycliste du 14 juin 2015, sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec.

**ADOPTÉE**

15-04-173

**AUTORISATION – ÉVÈNEMENT CYCLO 200 ORGANISÉ PAR LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT**

**ATTENDU** que l'événement se tiendra le 28 juin 2015;

**ATTENDU** que la boucle de la randonnée de 206 km traversera la Municipalité de Val-David vers 6 h 10 par la route 117 et circulera vers le chemin de la Rivière;

**ATTENDU** que les cyclistes seront escortés par la Sûreté du Québec, en collaboration avec le ministère des Transports.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'événement Cyclo 200 du 28 juin 2015, organisé par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d' en-Haut.

**ADOPTÉE**

15-04-174

**AUTORISATION – INSTALLATION D'UNE BORNE D'INFORMATION  
TOURISTIQUE INTERACTIVE**

**ATTENDU** que la gratuité prévue au projet pilote pour l'installation dans trois Municipalités de bornes d'information touristique n'a pu être maintenue en raison de la forte demande;

**ATTENDU** que le coût de l'installation de la borne Interactive s'élève à 3 000 \$;

**ATTENDU** que cette borne sera installée au bureau d'accueil touristique de Val-David.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'autorisation de la dépense de 3 000 \$ pour l'installation de la borne interactive au bureau d'accueil touristique du Village de Val-David.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de partenariat relative à l'implantation d'une borne interactive sur le territoire de la Municipalité du Village de Val-David dans le cadre du projet « DÉCOUVRIR » de la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

15-04-175

**AUTORISATION – PROJET « JE PARTICIPE »**

**ATTENDU** que «Je pARTicipe» est un projet qui met en commun l'administration municipale et les compétences et savoirs des artistes d'ici, visant à mettre une touche d'originalité dans les lieux publics des communautés;

**ATTENDU** que c'est par la direction de l'artiste et sa collaboration avec les citoyens que se dessine ce projet;

**ATTENDU** qu'il s'agit pour l'artiste de réaliser un atelier/activité artistique avec les citoyens, dans leur discipline artistique, ayant pour objectif de valoriser, remémorer, faire revivre de façon originale et actuelle, les éléments du patrimoine culturel;

**ATTENDU** que les Municipalités de la MRC des Laurentides sont invitées à participer;

**ATTENDU** que la Municipalité du Village de Val-David est intéressée par le projet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la participation de la Municipalité du Village de Val-David à ce projet en acceptant la tenue d'un atelier.

**QUE** la directrice Loisirs et culture soit désignée pour être la répondante auprès de l'artiste et de la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

15-04-176

**AUTORISATION – INSTALLATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES EXTÉRIEURES  
– PROGRAMME ÉDUCATIF – CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-DAVID**

**ATTENDU** que l'installation des œuvres de sérigraphie sur les bâtiments devra au préalable être autorisée par les propriétaires;

**ATTENDU** que la Municipalité se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vandalisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**autoriser le Centre d'exposition de Val-David à procéder à l'installation temporaire d'œuvres extérieures dans le cadre du programme éducatif du Centre d'exposition, et ce, du 18 mai au 20 septembre 2015.

**ADOPTÉE**

15-04-177

**AUTORISATION – PARTICIPATION 28<sup>e</sup> COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE –  
M. DENIS CHARLEBOIS**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**autoriser M. Denis Charlebois à participer au 28<sup>e</sup> Colloque de Les Arts et La Ville qui se tiendra au Centre des arts et de la culture de Dieppe à l'Hôtel Delta Beauséjour de Moncton du 2 au 4 juin 2015;

**D'**autoriser le directeur de la Trésorerie à payer les frais d'inscription de 350 \$ (plus taxes applicables), les frais d'hébergement et de déplacement en sus;

**LE** certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-023 ayant été émis par le directeur de la Trésorerie.

**ADOPTÉE**

15-04-178

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 14 avril 2015 soit et est levée à 21 h 44.

**ADOPTÉE**

---

**Nicole Davidson**  
**Présidente d'assemblée**

---

**Nicole Davidson**  
**Mairesse**

---

**Bernard Généreux**  
**Directeur général et**  
**secrétaire-trésorier**

